



**DIMENSION
PARLEMENTAIRE**



**Conférence interparlementaire thématique
sur l'autonomie stratégique économique**

Lieu : Sénat

Date : 14 mars 2022

**Conclusions de la présidence
sur l'autonomie stratégique dans le secteur agricole**



Conclusions de la présidence

sur l'autonomie stratégique dans le secteur agricole

L'un des objectifs principaux de la politique agricole commune (PAC) est de garantir la sécurité alimentaire de l'Union européenne (UE) par la préservation de notre capacité de production agro-alimentaire et par le maintien d'agriculteurs en nombre suffisant, dans un contexte de marchés plus volatils.

Avec un bilan historique incontestablement positif depuis sa création, cette politique européenne intégrée a conféré à l'UE le rang de première puissance agricole et alimentaire au monde, grâce à un solde commercial excédentaire. Cette position est aujourd'hui un atout qu'il convient de préserver pour faire face à la compétition économique mondiale et favoriser une transition agro-écologique mondiale.

Néanmoins, si la PAC a permis à l'UE d'atteindre un niveau d'autosuffisance alimentaire satisfaisant et d'être le principal exportateur de matière première agricole et alimentaire dans le monde, cette situation menace de se dégrader dans les prochaines années, comme le démontrent certaines tendances actuelles :

- la production agricole européenne progresse moins vite que dans le passé malgré un contexte de croissance forte de la démographie mondiale, en raison d'une réduction de son potentiel productif et de son exposition à des risques climatiques plus importants ;
- l'Union européenne est le premier importateur mondial de produits agricoles et sa dépendance à certains produits s'accroît. Par exemple, l'autonomie protéique a été et demeure aujourd'hui l'un de ses axes de progression majeurs en matière de souveraineté agricole, l'Union important, selon les filières, jusqu'à 90 % de ses besoins en protéines végétales.

La dépendance de l'UE en matière agricole s'étend, en outre, à des importations liées à certains intrants, matières premières et matériels agricoles, ce qui constitue un facteur de vulnérabilité pour l'agriculture européenne.

La survenue de la guerre en Ukraine, dont le théâtre des opérations occupe un bassin de production majeur au niveau mondial de céréales, de tournesol et de colza, a encore

récemment rappelé l'impératif stratégique d'être autonome au niveau agricole et alimentaire. Cette crise, qui aura des impacts durables sur le paysage agroalimentaire international, appelle à des mesures européennes d'ampleur pour préserver le potentiel productif européen, stabiliser les marchés mondiaux et approvisionner suffisamment les États fortement dépendants d'importations agricoles.

Ces tendances expliquent, en partie, une certaine préoccupation formulée par les citoyens européens au sujet du recours croissant aux importations de produits agricoles et alimentaires sur le continent, notamment lors de la signature d'accords de libre-échange récemment signés ou en cours de négociation, qui pourraient pénaliser notre modèle agricole en engendrant des distorsions de concurrence. Cette situation provient notamment du recours par des pays tiers à des techniques de production et à des intrants strictement réglementés voire interdits sur le territoire européen pour des motifs sanitaires et environnementaux. Or plusieurs crises récentes ont démontré que l'UE n'était pas en position de s'assurer de la conformité systématique des produits agricoles en provenance de pays tiers à ses propres règles sanitaires et environnementales, alors que ces importations couvrent une part croissante de l'alimentation en Europe. Cette problématique crée une concurrence déloyale pour les agriculteurs européens et pourrait créer un climat de défiance des consommateurs vis-à-vis de la nourriture qu'ils consomment au sein de l'UE.

S'ajoute à cette considération l'attention croissante de ces consommateurs à l'empreinte environnementale de leur consommation alimentaire, notamment l'impact des émissions de gaz à effet de serre issues de la production à l'étranger et du transport des produits alimentaires jusqu'en Europe. À cet égard, les changements d'usage des sols forestiers à des fins de production agricole sont la première cause de déforestation à l'échelle mondiale, en particulier dans les zones tropicales, et les importations agricoles et alimentaires issues de ces régions alourdissent l'empreinte carbone et la biodiversité de l'Union.

Au regard de cette situation, et dans un contexte de forte hausse des prix agricoles sur les marchés mondiaux justifiant encore la pertinence de l'enjeu de résilience pour le modèle agricole européen, la présidence de la conférence interparlementaire sur l'autonomie stratégique économique du premier semestre 2022 estime que la souveraineté alimentaire doit constituer à nouveau une priorité politique de premier plan pour tous les États membres, afin de devenir une déclinaison essentielle de l'autonomie stratégique économique de l'Union.

C'est un impératif économique mais aussi et surtout écologique, dans la mesure où la souveraineté alimentaire est de nature à réduire l'empreinte environnementale de l'alimentation européenne, en réduisant les émissions de gaz à effet de serre dues au transport des aliments

tout en promouvant une alimentation plus locale respectant des normes environnementales mondialement reconnues comme exigeantes.

Dès lors, la présidence de la conférence interparlementaire sur l'autonomie stratégique économique du premier semestre 2022 :

- **Rappelle son plus grand attachement au maintien d'une politique agricole ambitieuse**, par le biais d'une politique agricole commune forte, dont le premier objectif consiste à nourrir les Européens et le monde, en garantissant à tous l'accès à une alimentation saine et durable ;
- **Estime nécessaire, à cet effet, de lutter contre la déprise agricole et d'œuvrer au renouvellement des générations d'agriculteurs ;**
- **Demande de justes rémunérations pour chaque segment de la chaîne alimentaire et des conditions de vie décentes pour la population agricole de l'Union**, conditions *sine qua non* du renouvellement générationnel donc de la durabilité du modèle agricole et alimentaire de l'UE ;
- **Juge essentiel de mieux concilier les impératifs environnementaux, nécessaires pour respecter les engagements européens en faveur du climat, avec les impératifs économiques en matière agricole**, sauf à faire peser des charges trop lourdes nuisant à la compétitivité des producteurs européens ;
- **Invite les États membres et l'Union à mettre en œuvre de façon cohérente la stratégie de la Commission européenne « De la ferme à la fourchette » et appelle, à cet effet, à généraliser au plus vite les clauses miroirs**, garantissant l'application de standards identiques aux États membres et à leurs partenaires commerciaux, et restaurant ainsi des conditions de concurrence équitables avec nos agriculteurs ;
- **Souhaite un examen exhaustif des conséquences du Pacte vert à l'aune de l'objectif d'autosuffisance alimentaire et appelle, s'il devait aboutir à une réduction sans précédent de la production agricole européenne, à le compléter par un volet économique susceptible de maintenir la productivité du secteur agricole et notre niveau d'autosuffisance alimentaire, notamment dans le contexte actuel de la guerre en Ukraine ;**
- **Insiste sur le nécessaire accompagnement des populations agricoles dans la sortie de la dépendance aux produits phytosanitaires et dans la réduction des émissions**

liées aux engrais azotés ;

- **Appelle les États membres et l'UE à s'engager dans des programmes de recherche dessinant l'agriculture de demain** et à permettre l'exploration des potentialités de la robotisation et des nouvelles techniques de sélection des végétaux afin d'adapter la production agricole au changement climatique tout en diminuant son impact environnemental ;
- **Affirme que la recherche d'une plus grande réciprocité avec les pays tiers dans le respect des normes sanitaires, environnementales et de bien-être animal devrait être la priorité de la politique commerciale de l'UE dans les mois à venir pour les produits agricoles et alimentaires ;**
- **Demande un contrôle de compatibilité des accords commerciaux avec les impératifs environnementaux** contenus notamment dans le Pacte vert de l'UE et dans l'Accord de Paris sur le climat ;
- **Préconise des contrôles douaniers plus systématiques sur les importations agricoles et alimentaires** afin d'exercer un effet dissuasif sur nos partenaires commerciaux et améliorer l'effectivité de ces normes ;
- **Propose, à cette fin, de travailler à la mise en place d'une plus grande harmonisation des contrôles sur les importations agricoles et alimentaires au niveau européen ;**
- **Observe que le consommateur européen désire être mieux informé sur l'origine des produits alimentaires qu'il acquiert ;**
- **Soutient la consommation de produits frais à l'empreinte carbone réduite via le développement de circuits courts**, en particulier grâce à la contractualisation dans la restauration collective et la vente directe ;
- **Souhaite un réexamen plus approfondi de l'intérêt d'un affichage de l'origine des matières premières composant les produits alimentaires au sein de l'UE** au regard des règles de libre circulation des marchandises et de non-discrimination, considérant que l'objectif de consolider le marché unique ne s'oppose pas à la prise en compte des préoccupations croissantes du consommateur et du citoyen pour l'amélioration de la traçabilité des denrées, notamment sur leur origine, et les démarches de labellisation.